

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix avril à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

Présents : Mrs BACIAK François, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, DELORME Vincent, Mmes JONINON-DESVIGNES Karine, BRAMANT Jacqueline, M. LAINÉ Henri, Mmes DUPUIS Fabienne, FUET Nicole, M. DAUVILLAIRE Olivier.

Absent(s) excusé(s) : M. DEAN Peter ayant donné pouvoir à M. BLANCHARD Jacques
Mme TRIVINO Elisabeth

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Fabienne

Assistait : Mme Annette JANIN, Rédacteur Principal

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2018 préparé par la Commission des Finances et présenté par le Maire, l'approuve à l'unanimité et l'arrête ainsi qu'il suit :

Budget Général

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 633 794,46 €
Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 378 998,08 €

Budget assainissement

Exploitation : équilibré en dépenses et recettes à 120 462,02 €
Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 85 955,36 €

Budget Lotissement

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 96 513,86 €
Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 192 953,72 €

Budget Lotissement « Les Croix »

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 90 335,42 €
Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 179 466,68 €

RÉVISION MONTANT REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2017 portant approbation du tarif de la redevance communale d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2018 fixé à 1,09 € par mètre cube d'eau potable consommé.

Suite au programme de travaux d'investissement consécutif au schéma directeur d'assainissement, il est proposé de réviser les modalités de calcul de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers du service d'assainissement collectif.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2224-19-2 et R.2224-19-4,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 fixant le montant de la redevance d'assainissement collectif à 1,09 € par mètre cube d'eau potable consommé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

-**DÉCIDE** de modifier les modalités de la redevance d'assainissement comme suit :

. Instauration d'une part fixe de 70 € annuelle

. Maintien d'une taxe proportionnelle au volume d'eau consommée (1,09 € pour l'année 2018).

-**DÉCIDE** la mise en place de la part fixe à partir du 1^{er} juillet 2018.

La Contribution de chaque foyer raccordé au tout à l'égout sera donc de 35 € pour l'année 2018.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER Propriété RIMMER David et STRANG Lauren

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Yves SUCHET, Notaire à Roanne, concernant l'immeuble cadastré section AH n°31, d'une superficie de 236 m², appartenant à M. RIMMER David et STRANG Lauren, et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal demandait l'intervention du Centre de Gestion pour la réalisation du document unique.

Il fait part des devis du 20 mars 2018 établis par le Centre de Gestion :

. Accompagnement à l'élaboration du Document Unique : 1 075 €

. Aide à la réalisation du Document Unique : 1 575 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

. Retient le devis du Centre de Gestion pour la réalisation du Document Unique pour un coût de 1 575 €

. Charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

COMPROMIS DE VENTE

Terrain à bâtir Lotissement des Croix

Vu la délibération du 16 février 2018 autorisant le Maire à signer le compromis de vente d'un terrain à bâtir au lotissement des Croix, entre la Commune et M. Yohan BARRET et Mme Delphine GINET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section AE n° 376 pour un montant global de 20 754 €.

COMPROMIS DE VENTE

Terrain à bâtir Lotissement de la Cray

Informé du projet de compromis de vente d'un terrain à bâtir au lotissement de la Cray, parcelles cadastrées section AE 24 -362 (lot 4 – 1 227 m²), entre la Commune et Madame Malika BELGHIT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la cession des parcelles cadastrées section AE n° 24-362 pour un montant global de 18 405 €.

AUTORISE le Maire à signer ledit compromis de vente.

QUESTIONS DIVERSES :

Éclairage public : le Conseil Municipal est favorable à une étude concernant le remplacement des luminaires des projecteurs autour de l'Église et de la Mairie par des lampes LED (Participation du SYDESL de 60%).

Subvention Appel à Projets 2018 Conseil Départemental : le Maire informe le Conseil Municipal du courrier nous informant que la demande de subvention concernant la restauration du portail de l'Église a été retenue et sera proposée au vote de la commission permanente du 4 mai prochain (30% du reste à charge soit 19 633 €).

Concours Villages Fleuris : le Maire informe le Conseil Municipal que notre village a obtenu le 4^{ème} prix départemental dans la catégorie « Village de 501 à 1 000 habitants ».

Promotion du Village : le Conseil Municipal est favorable à la commande de 250 sacs par l'intermédiaire de l'association des Plus Beaux Villages de France. Ces sacs seront vendus 2€ pièce à l'antenne touristique.

Émission « Le village préféré des Français » : le Maire informe le Conseil Municipal du choix de Semur-en-Brionnais pour participer à l'émission « Le village préféré des Français ». Il est fait part des entretiens qu'il a eu avec le réalisateur concernant les différents sujets qui seront traités. Le tournage aura lieu lundi 16 et mardi 17 avril 2018.

Il est fait part :

- . Du rapport du SPANC sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, transmis par voie électronique aux Conseillers Municipaux.
- . De la visite le 10 avril de l'entreprise BODET dans le cadre de la vérification et l'entretien annuels des cloches de l'Église.
- . De la présentation de l'étude sur l'aménagement du bourg par M. Gaudin de l'Atelier du Triangle, le jeudi 17 mai prochain.